



INFORMATIONS

Plusieurs spécialités : métiers du textile spécialité « artiste en dentelle », métiers des minéraux et métaux spécialité « bronzier », métiers de la céramique spécialité « céramique », métiers du bois spécialité « menuisier en sièges » et spécialité « créateur de prototypes de mobilier », métiers de la présentation des collections spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », métiers de la présentation des collections spécialité « aquariologiste ».

Recruté sur concours, le technicien d'art peut être amené à travailler pour un musée, une bibliothèque, un monument historique, etc. Attention, il y a très peu de places offertes.

Le technicien d'art conserve, enrichit et met en valeur des éléments du patrimoine. Travaillant la plupart du temps dans un atelier, il possède des compétences manuelles et techniques plutôt complexes (parfois anciennes).

MISSIONS PRINCIPALES

- Restaurer et préserver (aussi bien des documents que du mobilier, des œuvres d'art ou des collections nationales...)
- Réaliser des créations
- Restituer des œuvres
- Mettre en valeur des œuvres d'art et objets de collection

QUALITÉS REQUISES

Avoir de la dextérité, être minutieux et patient, curieux et inventif, s'intéresser aux nouvelles technologies, avoir le goût de la perfection

SALAIRE

Le salaire mensuel brut en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour accéder à ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (diplôme de niveau IV requis : baccalauréat minimum ou diplôme équivalent).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Oral** (1h20) composé de 2 parties :
 - interrogation sur le programme d'histoire de l'art, 40 mn (20 mn de préparation et 20 mn d'exposé) (coef. 1)
 - interrogation sur les techniques du métier, 40 mn (20 mn de préparation et 20 mn d'exposé) (coef. 2)
2. **Écrit** : contrôle de connaissances (relatif aux techniques du métier ou de la spécialité), 2 heures (coef. 2)

ADMISSION

Épreuve pratique de dessin, peut varier en fonction de la spécialité : réalisation, restauration d'objet, conception de projet ou fabrication d'un modèle (durée et coef. selon la spécialité).